

Actualités

Cette semaine, la fin des tickets de caisse systématique, comment distinguer les différences entre devis et bon de commande.

Vous apprendrez également l'arrivée d'un nouvel étiquetage pour mieux trier et les conseils pour éviter les mauvaises surprises lors de la réservation d'une location saisonnière.



La fin du ticket de caisse systématique

Depuis le 1er août 2023, les commerçants ne sont plus tenus d'imprimer systématiquement les tickets de caisse. Sauf pour certains achats. Les connaissez-vous ?

[Voir la vidéo](#)



Entre un devis et un bon de commande, quelles sont les différences ?

En effet, l'engagement que vous prenez n'est pas le même si vous signez un devis ou un bon de commande.

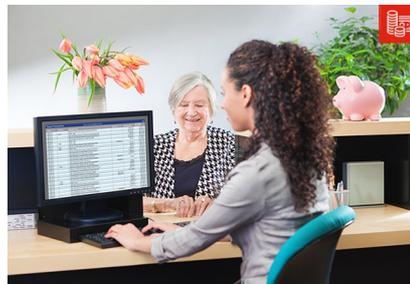
[Voir la vidéo](#)



Qu'est-ce que le dispositif "Oui Pub" ?

Une nouvelle étiquette est expérimentée pour limiter encore plus le gaspillage produit par les publicités dans les boîtes aux lettres. Il s'agit du dispositif "Oui Pub",

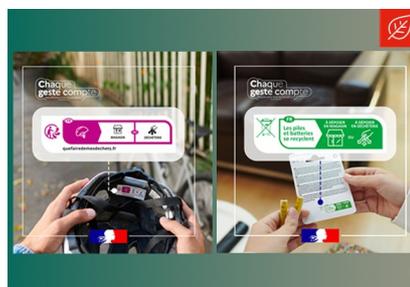
[Voir la vidéo](#)



Publication du rapport annuel de l'observatoire des tarifs bancaires

L'observatoire des tarifs bancaires (OTB) est chargé de suivre l'évolution des pratiques tarifaires des banques françaises. Il a analysé les tarifs de 77 banques et livre ses conclusions dans un rapport.

[Lire l'article](#)



Litiges locations de vacances : quels recours ?

La plupart des propositions de locations saisonnières sont conformes aux attentes des consommateurs et d'autres peuvent cacher de mauvaises surprises Suivez nos conseils pour les éviter.

[Voir la vidéo](#)

Info-tri : les consignes de tri se clarifient

L'Info-tri, signalétique qui nous permet de mieux trier nos produits quotidiens, se simplifie et devient plus lisible.

[Lire l'article](#)

[Fiches pratiques](#) | [Lettres types](#) | [Simulateurs](#) | [Associations de consommateurs](#)

Institut National de la
Consommation
76, avenue Pierre Brossolette
92240 MALAKOFF



Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }} car vous vous êtes abonné à la lettre d'information du site de l'Institut national de la consommation ([mentions légales](#)).

Vous pouvez mettre fin à ces envois en cliquant sur le lien de désinscription situé au bas de ce mail. Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, de limitation, de portabilité, d'opposition ou d'effacement de vos données en nous écrivant à l'adresse dpo@inc60.fr.

A tout moment, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Cnil.
[Se désinscrire](#)